

Réunion du 29 juin 2023

Présents : BAYOD Nicolas – BONNET Jean-Pierre – DA COSTA Yves – DHALLUIN Jonathan – DUBOIS Fabrice – GALINIER Gilles – GIUSEPPIN Richard – GRAVOUIL Cédric – HUART Philippe – MANAS Manuel – MARSENGO Patrick – PONCHEL Fabrice – REAVAILLE Geneviève – REY Patrice – SANSUS Isabelle – SENTEIN Jean-Marc – SERE Claude – TREBOUTE René

En visioconférence : AGASSE Jean-Louis – ARNAUD Marie Loup – BENECH David – GALEY Mathieu

Invités : FEVRE Loïc – LEDOUX Olivier

Excusés : BLAISE Sylvain – CALINSKI Gilles – CHABAN Faïza – DIAS MARTINS Luis Miguel – GHAZOUANI Moudher – THERON Jean-Luc – EL BOUROUMI Rachid – DESPEYROUX Pascal

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction à 19h00 et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés).

Le quorum étant atteint, le Secrétaire Général débute la séance

APPROBATION DU PV DU CODIR DU 25.05.2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN GROUPEMENT EMPLOYEUR

Un Comité territorial s'est tenu le 26 juin 2023 au siège du District, Carl ORBACH nous fait part des résultats de l'étude engagée depuis plusieurs mois et des préconisations formulées par ce comité d'experts.

Pour rappel, les objectifs initiaux de ce projet sont :

- Lever les freins à l'emploi dans les clubs de Football de Haute-Garonne par le recours à la mutualisation d'emplois en Groupements d'Employeurs
- S'appuyer sur les ententes et les groupements de clubs pour décliner la mutualisation sur 3 types d'emplois potentiels identifiés :
 - o Chargé de développement : missions entre administratif, communication et évènementiel.
 - o Emploi sportif : responsable sur l'école de foot, jeunes et rôle d'éducateur, d'entraîneur des catégories 17-18 ans
 - o Partenariats, RH et Administratif.
- Amorcer le développement de ce futur groupement d'employeurs : en allant chercher les premiers emplois.

Une démarche adaptée a été mise en place :

- Sensibilisations par secteur
- Groupe de travail (COPIL) associant l'élus et le référent de chaque secteur
- Une enquête recensant les emplois actuels en plus des besoins futurs

- Entretiens en binôme CRGE + représentant District pour faciliter les échanges

Ce process a donné des enseignements et fait naitre des questions.

Le Comité territoriale s'interroge sur le poids de l'apprentissage. Les clubs pourraient continuer sur cette voie et renouveler leurs apprentis. Mais l'insatisfaction/recrutement, le cout humain de l'accompagnement/profils peu compétents les difficultés/gestion RH de ces emplois peuvent être des leviers pour :

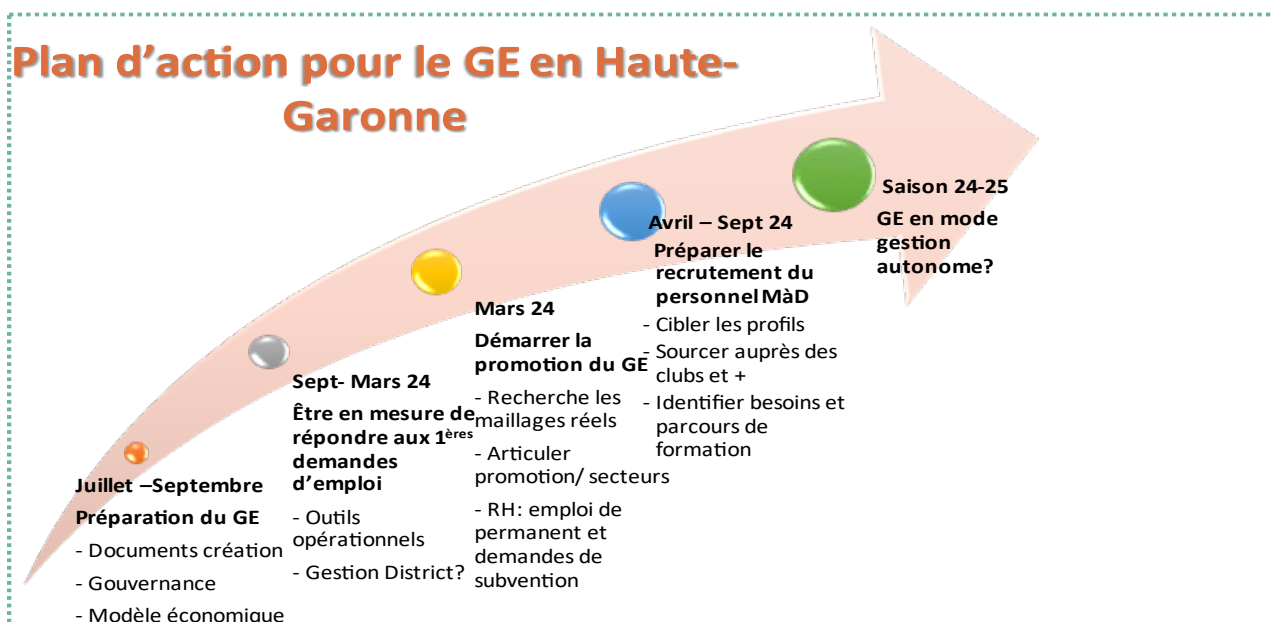
- Un apprentissage mieux choisi, mieux cadré, mieux accompagné en GE
- Un marche pied vers l'emploi quand l'expérience apprentissage est réussie/ne pas perdre le bénéfice de l'investissement

Les types de poste recherchés sont :

- Chargé de développement : missions entre administratif, communication et évènementiel (des missions recherchées mais une approche développement trop en retrait)
- Emploi sportif : responsable école de foot, jeunes et rôle d'éducateur, d'entraîneur des catégories 17-18 ans (la demande est bien présente, les expériences d'emplois sur ces postes sont très aléatoires, un fort enjeu pour le GE d'accéder à plus de satisfaction)
- Partenariats, RH et Administratif (une demande centrée sur le partenariat, un sujet qui reste à éclaircir pour les clubs)

Il semble donc possible de s'orienter vers la création d'un GE Football Haute-Garonne qui pourrait viser rapidement une dizaine d'emplois ETP puisque de nombreux atouts ont été mis en lumière par l'étude. Néanmoins des points de vigilance devront être pris en compte par :

- Un recrutement, une formation de permanent au profil négociation/RH/ + connaissance du secteur affirmée
- Un plan d'action méthodique
- Un travail efficace sur le sourcing, intégrant clubs et OF pour des emplois de territoire et de qualité
- Une recherche de soutien financier et/ou RH pour une montée progressive vers l'auto-financement des emplois.
- Un postulat à inoculer auprès des dirigeants des clubs : les emplois essentiels à la vie du club et à son développement ne peuvent être des emplois précaires.



La poursuite du calendrier est actée par le Comité de direction

INFORMATION D'ACTUALITE DU PRESIDENT

Pour donner suite à l'Assemblée générale de la Ligue de Football Occitanie à Barcarres, il a été voté pour la saison sportive 2024/2025 les compétitions suivantes :

- 2 poules de 14 en R1
- 4 poules de 14 en R2
- 8 poules de 12 en R3

Matches de barrage pour les montées et les descentes.

Toutes les licences vont baisser de 1,5 € et un tarif identique de 20 € pour les licences dirigeants, éducateurs, arbitres...

La rétrocession pour les Districts restera identique car c'est la partie assurance qui baisse.

Les estimations de notre siège de Saint Jean et de notre antenne à Saint Gaudens sont en cours. Nous sommes toujours en attente du prix des domaines pour le terrain sur le site de la Saudrune de la part de la mairie de Toulouse.

ORGANISATION SAISON 2023 / 2024

Dans un premier temps le Vice-Président donne le palmarès de la saison écoulée (cf. pièce jointe) puis nous présente cette nouvelle organisation. Une visio "café foot 31" a été en amont réalisée auprès des clubs pour prendre leurs avis.

- FUTSAL : à ce jour seulement 2 équipes sont recensées. Il faudra donc relancer les clubs et les structures afin de proposer cette nouvelle pratique.
- FEMININES : la formule territoire sera reconduite.
- JEUNES : Conservation des niveaux A et B. Mise en place d'une coupe unique pour les catégories U15, U17 et U19. Pour le championnat U19 une formule territoire est prévue. Cette catégorie sera organisée selon le nombre d'équipes engagées et suivra un règlement se rapprochant de celui des féminines
- SENIORS : faisant suite du Café foot 31 avec les clubs et du sondage, il a été retenu la pyramide suivante pour la saison 2024/2025
 - o D1 à 12
 - o D2 à 2X12
 - o D3 à 4X12
 - o D4 à 5X10
 - o D5 à 6x10
- Pour la saison prochaine, la D1 restera à 12 équipes

Cette proposition est adoptée à la majorité

ANALYSE DE LA SITUATION DES CLUBS ACCEDANTS

Lecture de l'analyse, de la commission départementale statuts et règlements, de la situation des clubs en position d'accèsion à l'issue de la saison 2022/2023 au regard de l'article 13 du R.I.O. obligations des clubs.

Une seule anomalie est constatée concernant le championnat Départemental 2 - Poule A :

LUCHON CIERP GAUD (582735) a contracté un groupement avec les clubs COMMINGES SAINT GAUDENS (590251), LABARTHE RIVIERE (520886) et MIRAMONT (505919). Le groupement doit compter 5 équipes jeunes pour la saison 2022/2023. La commission constate que 4 équipes seulement ont été engagées.

L'inobservation de l'obligation alinéa b de l'article 13 du R.I.O. entraîne l'interdiction d'accès à la division supérieure.

Cette analyse est adoptée à l'unanimité

VALIDATION DES MONTEES DESCENTES 2022 / 2023

La liste ci-dessous est donnée sous réserves d'affaires en cours

Pour information : Descentes en Départemental 1 : RODEO 2 – FONSORBES 2 - CASTELNAU

DEPARTEMENTAL 1

Montées en R3 : SEYSSES FROUZINS 2 – L'ISLE EN DODON

Descentes en Départemental 2 : PORTET CARREFOUR RECEBEDOU 2 – GIROU 2 – F.C. MABROC – EAUNES LABARTHE – SALIES MANE 2

DEPARTEMENTAL 2

Montées en Départemental 1 : CANTON D'AURIGNAC – BOULOGNE PEGUILHAN 2 – J.E.T. 2 – TOULOUSE MIRAIL

Descentes en Départemental 3 : MIRAMONT (moins bon 8^{ème}) – CAZERES 2 – CARBONNE 2 – JUVENTUS DE PAPUS 2 – ROQUES CONFLUENT LSP – TOULOUSE METROPOLE 3 – GRENADE – AUZIELLE - VILLEMUR

DEPARTEMENTAL 3

Montées en Départemental 2 : L'UNION SAINT JEAN 3 – LONGAGES – BOULOC ST SAUVEUR CEPET – BEAUZELLE 2 – ATHLETIC CLUB GARONA – T.F. COMPANS – COMMINGES ST GAUDENS – PYRENEES SUD COMMINGES

Descentes en Départemental 4 : FLOURENS DREMIL LAFAGE (moins bon 10^{ème}) – LABEGE INTER FC 2 – TOULOUSE MONTAUDRAN – CASTELNAU 2 – AUSSONNE 2 – RAMONVILLE (moins bon 10^{ème}) – VENERQUE LE VERNET – ROQUES CONFLUENT LSP 2 – MONTASTRUC DE SALIES (moins bon 10^{ème}) – MONTESPAN FIGAROL

Descente en Départemental 5 : F.C. MABROC 2 (Forfait général lors de la Phase Retour)

DEPARTEMENTAL 4

Montées en Départemental 3 : CUGNAUX 2 – SAINT SIMON 2 – AUTERIVE (meilleur 3^{ème}) – QUINT FONSEGRIVES – ESCALQUENS – ENT. E3M – FENOUILLET 2 – BRAX 2 (meilleur 3^{ème}) – LANDORTHE ESTANCARBON 2 – ENT. USB RFC

Descentes en Départemental 5 : EAUNES LABARTHE 2 (moins bon 11^{ème}) – SAINT HILAIRE/LE FAUGA – NAILLOUX (moins bon 11^{ème}) – ROQUES CONFLUENT LSP 3 – BESSIERES BUZET – COTEAUX COMMINGEOIS 2

DEPARTEMENTAL 5

Montées en Départemental 4 : TOULOUSE NORD 2 – LA JAC FOOTBALL – GRENADE 2 (meilleur 2^{ème}) – CAP JEUNES 31 – PLAISANCE 3 – CANTON DE SAINT MARTORY (meilleur 2^{ème}) – VILLENEUVE DE RIVIERE – LABARTHE RIVIERE 2 (meilleur 2^{ème})

Cette liste est adoptée à l'unanimité

Le comité de direction remercie les personnes qui œuvrent sur chaque fin de saison pour formuler les conclusions de nos championnats sous la houlette d'Hubert CALMETTE.

TARIFS COTISATIONS ET ENGAGEMENTS 2023 / 2024

Le Directeur Général présente la grille des tarifs cotisations et engagements déjà appliquée cette saison. Il est proposé au Comité de direction de reconduire cette même tarification pour l'exercice 2023 / 2024 (cf. pièce jointe).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

AMENDES FINANCIERES 2023 / 2024

Le Directeur Général présente les amendes financières applicables pour la saison 2023 / 2024, quelques ajustements sont faits en séance (cf. pièce jointe) :

- une réévaluation des forfaits
- un toilettage des amendes lié à la généralisation de la FMI
- le remplacement du délégué à la police pour le responsable sécurité (disposition qui sera lancée la saison prochaine)

Cette proposition modifiée est adoptée à l'unanimité

PROJECT D'ECRITURE DES REGLEMENTS GENERAUX 2023 / 2024

Les textes du RIO vont être mis à jour durant l'été et les textes définitifs seront proposés au Comité de direction fin août, début septembre (avant le début des compétitions).

Ils reprendront plusieurs nouveautés déjà évoqué ces dernières semaines y compris en Assemblée Générale :

- Un barème de perte de points en fonction du nombre de matchs de suspension cumulés à la suite des sanctions administratives reçues (carton rouge) sur la saison pour une équipe. Ce dispositif va être mis en place pour la catégorie senior de la D1 à la D5 et la perte de points sera effective en fin d'année pour valider les classements définitifs.
- L'exclusion du championnat pour l'équipe par suite d'une agression physique avérée d'un arbitre officiel
- Mise à jour de l'article de 10 des règlements généraux « Classement dans la division » pour avoir les mêmes règles de départage que la Ligue de Football Occitanie
- Simultanéité des rencontres sur la dernière journée de championnat concernées par une éventuel accession ou une éventuelle descente
- Modification de l'article 2.6 « Changement de date, d'horaire, de terrain » pour donner plus de souplesse au club dans la gestion de leur terrain de repli
- Définir une norme pour l'horaire de démarrage des rencontres

- Proposition de sous classement pour la pratique féminine

La commission statuts et règlements va se réunir pour retranscrire ces intentions dans nos règlements afin de les insérer sur notre prochain RIO 2023/2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande d'affiliation du club du F.A. ROQUES.

Le Comité de direction décide de bloquer cette affiliation le temps que la situation financière du club de CONFLUENT soit régularisée. Il est considéré que le club de ROQUES était partie prenante de la fusion du club de CONFLUENT et estime donc qu'il est partiellement comptable de la situation. Un rendez-vous va être pris avec notre Trésorière et notre Directeur Général afin de trouver une solution amiable face à cette situation.

Représentation du club de CUGNAUX à l'Assemblée Générale du 17.06.23

Par suite de la non-présence d'un officiel du club de CUGNAUX, (seule l'omnisport pouvait les représenter), le club sera considéré comme absent et amendé son absence.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENGO Patrick**

PALMARES SAISON 2022 / 2023

CHAMPIONNATS

SENIOR DEPARTEMENTAL 1 : SEYSSES FROUZINS 2

SENIOR DEPARTEMENTAL 2 : CANTON D'AURIGNAC

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 : COMMINGES ST GAUDENS 2

SENIOR DEPARTEMENTAL 4 : LANDORTHE ESTANCARBON 2

SENIOR DEPARTEMENTAL 5 : PLAISANCE 3

U18 DEPARTEMENTAL 1 : PLAISANCE

U18 DEPARTEMENTAL 2 : CANAL NORD

U17 TERRITOIRE : TOURNEFEUILLE

U17 DEPARTEMENTAL 1 : SEYSSES FROUZINS

U17 DEPARTEMENTAL 2 : PIBRAC

U17 DEPARTEMENTAL 3 : MIREPOIX (09)

U16 DEPARTEMENTAL 1 : CORNEBARRIEU

U16 DEPARTEMENTAL 2 : TOULOUSE NORD

U16 DEPARTEMENTAL 3 : SAINT ORENS 2

U15 TERRITOIRE : P.A.F. (09)

U15 DEPARTEMENTAL 1 : SAVE ET GARONNE

U15 DEPARTEMENTAL 2 : FRONTON

U15 DEPARTEMENTAL 3 : J.S. PRADETTES

U14 TERRITOIRE : PAVIE (32)

U14 DEPARTEMENTAL 1 : SAINT SIMON

U14 DEPARTEMENTAL 2 : J.S. PRADETTES

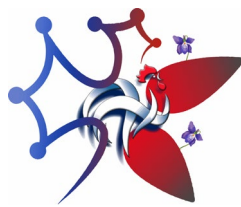
FEMININES SENIOR FOOT A 11 TERRITOIRE : CANAL NORD
FEMININES SENIOR FOOT A 11 INTER DISTRICTS : MONTECH (82)
FEMININES SENIOR FOOT A 8 INTER DISTRICTS : L.A.P. (09)
FEMININES U18F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 1 : GRISOLLES (82)
FEMININES U18F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 2 : ELMACG
FEMININES U15F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 1 : ESCALQUENS
FEMININES U15 FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 2 : PLAISANCE 2

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1 : MINIMES FC 312
FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 : LAUNAGUET FUTSAL

COUPES

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : J.E.T. 2
CHALLENGE RICHARD DEJEAN : PIBRAC 4
CHALLENGE JEAN CAUBERE : L'ISLE EN DODON 2

COUPE FEMININES SENIORS FOOT A 11 : CANAL NORD
CHALLENGE FEMININES SENIORS FOOT A 8 : ENT. LOUGE TOUCH



ANNEXE : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Chapitre 1 – Cotisations obligatoires

◆ Clubs Libres	175 €
◆ Clubs exclusivement jeunes et/ou Féminins	60 €
◆ Club Loisir	60 €
◆ Club Futsal	60 €

Chapitre 2 – Engagements Championnats* et Coupes*

**Par équipe*

Championnats Séniors

D1	300 €
D2	245 €
D3	228 €
D4	190 €
D5	170 €
Foot à 7	50 €

Championnats Jeunes

U18 et U19 (ensemble des niveaux)	69 €
U16 et U17 (ensemble des niveaux)	52 €
U14 et U15 (ensemble des niveaux)	42 €
U15 et U17 à 8	25 €

Féminines

Féminines ensemble des niveaux et Futsal	62 €
U15F et U18F à 8	25 €

Foot d'animation

U13 – U13F (ensemble des niveaux)	40 €
U12 (ensemble des niveaux)	40 €
U11 – U11F (ensemble des niveaux)	35 €
U10 (ensemble des niveaux)	35 €
U9 – U9F (ensemble des niveaux)	30 €
U8 (ensemble des niveaux)	30 €
U7 – U7F	25 €
U6	25 €

Futsal

Futsal ensemble des niveaux	70 €
-----------------------------------	------

Foot Loisir

Challenge à 11	10 €
Challenge à 8	10 €
Challenge Ado Fun Foot	10 €

Coupes Séniors

Coupe du Conseil Départemental	70 €
Challenge Richard DEJEAN	70 €
Challenge Jean CAUBERE	70 €

Coupes Jeunes

Coupe du District U18 et U19	16 €
Coupe du District U16 et U17	16 €
Coupe du District U14 et U15	10 €

Coupe Féminine

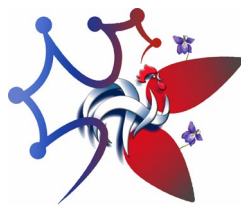
Coupe du District	10 €
-------------------------	------

//NÉANT//

Coupe Futsal

Coupe Futsal	10 €
--------------------	------

//NÉANT//



Chapitre 3 – Frais et amendes financières

FORFAIT

◆ **Championnats Séniors**

Par forfait	60 €
Forfait général	150 €

◆ **Championnats Jeunes, Féminines et Futsal**

1 ^{er} forfait	50 €
2 ^{ème} forfait	50 €
3 ^{ème} forfait et forfait général	100 €

◆ **Coupe (gestion District)**

Toutes catégories	100 €
-------------------------	-------

◆ **Deux dernières journées de championnat**

Séniors	300 €
Jeunes, Féminines et Futsal	230 €

FRAIS DE DOSSIER

◆ **Discipline :**

Expulsion ou suspension ferme (joueur ou dirigeant) :

Jusqu'à 3 matchs	25 €
Au-delà de 3 matchs	40 €

Autre dossier disciplinaire

40 €

◆ **Réclamation :**

Séniors	35 €
Jeunes et Féminines et Futsal	20 €

◆ **Appel (District) :**

Règlementaire	65 €
Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	80 €

◆ **Absence convocation disciplinaire :**

Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24h précédant la séance par personne

Sanctionnable

35 €

Absence non justifiée pour un arbitre *Retenue indemnité arbitrage*

DIVERS

- ◆ Non transmission de la FMI 30 €
- ◆ Manque sur feuille de match : Responsable Sécurité 15 €
- ◆ Non transmission d'une feuille de plateau FA ou feuille de plateau incomplète (club fautif) 10 €
- ◆ Absence à l'Assemblée Générale 125 €
- ◆ Clubs en infractions avec le statut de l'arbitrage :
 - D1 et D2 (par année et par arbitre manquant) 120 €
 - Autre niveau (par année et par arbitre manquant) 60 €
- ◆ Absence d'éducateur diplômé au minimum CFF3 dans le championnat D1 et D2 Séniors 600 €